sgen Cfdt:

Profession ÉDUCATION

N° 239 | **Septembre 2015** | **2,50 €**

LE SGEN-CFDT, C'EST VOUS !

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- Alors, cette première journée ?

- Formidable… j'ai appris mon affectation vendredi dernier, je n'ai même pas eu le temps de m'installer et pour couronner le tout, mes élèves sont tous plus grands que moi. Alors bon…

- Ah oui…

- Ah si, je me suis quand même assurée à la MAIF, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants. Et ça, ça fait plaisir.

- Eh ben vous voyez… tout va bien.

Offre jeune enseignant : **30€**, **50€**, **100€** remboursés*.
Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 100€ d'économies.
Pour plus d'informations, appelez le **0800 129 001****. On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

* Offre valable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1re et 2e année. Les avantages tarifaires d'un montant maximal de 100€ sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2016, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (30€ remboursés) ou à l'assurance auto VAM (50€ remboursés), ou aux deux (100€ remboursés). Ils sont valables une seule fois. Voir conditions et modalités d'attribution des chèques sur www.maif-oje.fr. **Appel gratuit depuis un poste fixe.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

sgen Cfdt: Profession ÉDUCATION
N° 239 | Septembre 2015

4 ACTUALITÉ

Élections au Conseil national des universités
État des lieux des listes.

L'affaire du lycée de Marmande
Le statut carcan.

Collège 2016
L'année de tous les enjeux.

7 DOSSIER

Le Sgen-CFDT, c'est vous !
Sur son lieu de travail, chaque adhérent peut contribuer à porter les idées du Sgen-CFDT...

15 INFO PRO

Rifseep
Où en est-on ?

Travailler autrement
Le dispositif « Plus de maitres que de classes ».

16 ÉCOLOGIE

Développement durable
Du catéchisme au débat citoyen.

17 NUMÉRIQUE

Ludovia. 12e édition
Éduc 2.0, une culture à acquérir.

18 L'INVITÉ DU MOIS

Alexandre Leroy
Président de la Fédération des associations générales étudiantes.

FRÉDÉRIC SÈVE
Secrétaire général

ÉDITO

Supérieur et recherche, une priorité en trompe-l'œil

AUX YEUX DES PERSONNELS le caractère prioritaire du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est de plus en plus vidé de son sens. Cela pour, au moins, trois raisons.

La première est que, de gel de crédit en prélèvements exceptionnels, l'État s'empresse de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre, faussant complètement les choix budgétaires du Parlement. Le prélèvement sur les fonds de roulement des établissements est à ce titre particulièrement choquant car il consiste à diminuer la dotation aux établissements du Supérieur au motif que l'État ne sait pas bien la répartir !

La seconde raison est qu'il y a des « priorités dans la priorité », jamais clairement assumées. Ainsi, certains domaines de recherche sont délaissés au profit de plus prestigieux, les petites universités qui maillent le territoire sont négligées par rapport aux grands établissements, on « préserve l'excellence » aux dépens des licences où pourtant affluent les étudiants. L'apparence budgétaire dissimule ainsi de réels abandons de service public.

Enfin, la rigueur prolongée affecte les conditions de travail et de carrière des personnels. Les gels massifs de postes (pour compenser la situation financière tendue des établissements) ferment les portes de l'emploi titulaire à de nombreux docteurs, et la précarité prend une ampleur jamais égalée. Une dégradation de la qualité de l'emploi public que les données budgétaires occultent complètement.

Pour le Sgen-CFDT, une réaction collective s'impose.

26 aout 2015

Ce magazine est conforme à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info
IMPRIM'VERT®

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Frédéric Sève. **RÉDACTEURS EN CHEF :** Adrien Ettwiller et Franck Loureiro. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Aline Noël et Christophe Caulier. **RÉDACTEURS :** Joël Bonenfant, Isabelle Lacaton, Claudie Paillette, Élisabeth Ritzenthaler, Pierre-Marie Rochard, Jean-Jacques Rostan, Frédéric Sève, Guillaume Touzé. **IMPRESSION :** ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP :** 1015 S 07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75 950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mèl : profession.education@sgen.cfdt.fr – http://www.sgen.cfdt.fr **PUBLICITÉ :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** ©moodboard/fotolia.

35 listes pour le collège B : sections...

1 2 5 6 7 9 11 14 15 16 17 19 20 21 22 23 25 26 27 28 30 31 32 33 34 35 36 60 61 62 63 65 67 70 71

30 listes pour le collège A : sections...

2 5 6 7 9 11 14 15 16 17 19 20 21 22 23 24 26 27 28 30 31 32 33 34 36 61 63 65 70 71

596 collègues (36 femmes et 64 hommes) pour le collège A.

712 collègues (48 femmes et 52 hommes) pour le collège B.

6 listes intersyndicales ont été déposées en B

7 listes intersyndicales ont été déposées en A.

14 septembre : affichage des listes dans les établissements et envoi du matériel de vote aux électeurs qui peuvent voter dès réception du matériel. Ils ont un mois pour le faire.

14 octobre : clôture du scrutin.

21 et 22 octobre : dépouillement.

29 octobre : affichage des résultats.

Élections au Conseil national des universités

État des lieux des listes

Par Franck Loureiro

À partir du 14 septembre et jusqu'au 14 octobre 2015, les enseignants chercheurs sont appelés à élire leurs représentants au Conseil national des universités (CNU). Cette élection est importante car le CNU est une instance consultative et décisionnaire, chargée en particulier de la gestion de leur carrière. Contrairement aux autres enseignants dont la carrière est traitée dans le cadre de commissions paritaires, celle des enseignants chercheurs est gérée uniquement par leurs pairs sans la participation de l'État. Ce particularisme, historiquement, est lié aux principes de liberté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La fédération des Sgen-CFDT présentera 35 listes pour le collège B (celui des maitres de conférences) et 30 listes pour le collège A (les professeurs d'université), soit au total 1 308 candidats. On peut ajouter 6 listes intersyndicales en collège B et 7 en collège A. Ces chiffres sont identiques à ceux des élections de 2011.

Les élus du Sgen-CFDT s'assureront du respect de la diversité des thématiques de recherche et de la pluralité des champs scientifiques. Ils veilleront à l'égalité de traitement des dossiers (femmes/hommes, candidats étrangers, âges) et à la prise en compte des contextes d'exercice du métier. Ils lutteront contre l'autopromotion et défendront les valeurs de solidarité, d'équité et de justice. Nous comptons sur vous toutes et tous pour voter et/ou faire voter Sgen-CFDT.

Retrouvez l'ensemble des listes et des professions de foi sur le blog Campus : http://blog.sgen.net/campus/

© Jean-Pierre Bazard/Wikimédia

©Skitterphoto/Pixabay

Entre les murs

Atmosphère

« Je suis élue au conseil d'administration de mon lycée depuis toujours, nous confie une militante, mais depuis quelques années, c'est vraiment difficile ! J'ai failli jeter l'éponge à plusieurs reprises... Heureusement nous sommes soudés dans la section, et puis les collègues nous soutiennent ».

Les collègues, en effet, apprécient l'équipe Sgen-CFDT d'une dizaine de militants qui joue la carte de la transparence, de l'information et du débat face à un bloc syndical disparate mais soudé sur le front du refus. La liste Sgen-CFDT, chaque année, est majoritaire au CA et tient bon. Tracts, pétitions et affichages fusent particulièrement depuis cinq ans à propos de ce qui est devenu « l'affaire du lycée ».

Retrouvez toute l'actualité sur notre site sgen.cfdt.fr

©Dessin d'Antoine Chereau pour la fédération des Sgen-CFDT

Lycée de Marmande (Lot-et-Garonne)

« L'affaire »

Par Pierre-Marie Rochard

Épisodes à rebondissements au lycée de Marmande, qui compte 1 000 élèves et 130 enseignants : en 2010 (dans le cadre de la réforme du lycée), des enseignants montent un projet d'organisation pédagogique, validé en conseil pédagogique, qui propose d'échelonner les heures d'accompagnement personnalisé, d'enseignement d'exploration et de groupes sur 30 semaines au lieu de 36, pour permettre un large choix de modules et des dédoublements dans toutes les disciplines. Immédiatement, les « sentinelles du Statut » se déchainent. Les militants du Sgen-CFDT consultent leurs collègues sur ce projet qui s'avère améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Le projet est donc voté en CA. Neuf collègues (se réclamant du Snes, du Snalc et de FO) attaquent ce vote au tribunal administratif : cette organisation pédagogique serait en contradiction avec la définition des services hebdomadaires et pénaliserait les enseignants en les privant d'heures supplémentaires. Le tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 16 juin 2015) ne reconnait pas de préjudice financier mais impose une organisation hebdomadaire immuable des services enseignants.
Ce modèle d'organisation sera donc abandonné à la rentrée 2015. À Marmande, finies les semaines A et B avec un temps de travail différent pour les enseignants. Donc, finis les TPE sous leur forme actuelle. Finis les modules de BTS. Finie l'aide à l'orientation (retour aux 30 minutes hebdomadaires en classe entière avec le professeur principal). Finis les groupes allégés en accompagnement personnalisé… Et charge aux équipes de trouver des solutions et aux militants du Sgen-CFDT de repartir au combat !

Face aux sentinelles du Statut…

Réflexions syndicales

Ce jugement du tribunal administratif est intéressant car il est au centre de beaucoup de nos préoccupations syndicales, concernant nos conditions de travail, nos statuts et nos façons d'agir dans les établissements.
Les représentants Sgen-CFDT du lycée de Marmande ne pensent pas que le rôle d'un syndicat doive se limiter à faire appliquer à la lettre des statuts qui peuvent se retourner contre les personnels. Ils refusent un syndicalisme de postures et de dogmes, qui consiste à tout rejeter en bloc et à demeurer dans une attitude strictement défensive, sans jamais se soucier des conséquences pour les collègues. Ils ont assumé d'être des forces de propositions pour trouver des solutions pour tous, enseignants et élèves.
Les représentants du Sgen-CFDT restent persuadés que les personnels sont tout à fait capables de trouver par eux-mêmes les solutions les plus pertinentes les concernant. C'est là le sens de cette fameuse autonomie des établissements qui, avant tout, est celle des équipes, et qui, on le voit avec ce jugement, a vraiment du mal à s'imposer et à vivre.
Si ce jugement fait jurisprudence, de très nombreux projets sont d'ores et déjà menacés dans les établissements. Exit, toute variation horaire dans les services enseignants ? Exit, donc, les travaux personnels encadrés (TPE) ? Exit, le tutorat ponctuel ? Exit, les heures de soutien ou d'accompagnement éducatif ? Exit l'organisation par cycle en EPS ? Les nouveaux statuts enseignants permettent de répondre à certaines de ces difficultés grâce aux indemnités de missions particulières (IMP), mais pas à toutes... Ce jugement illustre les contradictions et injonctions paradoxales de l'Éducation nationale, qui lassent et démobilisent les collègues. Aucune organisation du travail n'est aujourd'hui à la fois légitime juridiquement et satisfaisante pour les personnels. La réflexion sur les métiers enseignants est donc loin d'être close. Il faut continuer à mener le dialogue social afin que les conditions de travail effectives des personnels s'améliorent durablement.

Nouveau collège : la boite à outils

Une rubrique, consacrée à la réforme du collège, récapitulant tout ce qui a été produit sur le sujet et régulièrement mise à jour, a été ouverte sur le site de la fédération : **www.cfdt.fr/dossier-college**. Vous y trouverez, en particulier, les tracts sur les marges horaires et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ainsi que sur le conseil pédagogique.

Marges horaires, l'essentiel...

Les marges horaires sont constituées par des heures non fléchées par discipline et indépendantes des horaires élèves.
La base de calcul pour leur attribution est de 2,75 heures par classe en septembre 2015, puis de 3 heures – heures globalisables sur tout le collège, qui doivent permettre l'installation du travail en groupe réduit ou de la co-animation.
À noter que les heures de latin sont financées sur ces marges horaires.
Les propositions pour l'utilisation de ces heures sont faites par le conseil pédagogique et validées par le conseil d'administration. Le Sgen-CFDT préconise de les affecter en priorité à la mise en place de l'accompagnement et des EPI.

Conseil pédagogique : mémento

Le chef d'établissement, un professeur principal de chaque niveau, un enseignant par champ disciplinaire et un CPE le composent. Ses membres sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des équipes pédagogiques.
Le chef d'établissement le préside.
Le conseil d'administration a tout pouvoir d'ajouter des membres à ceux qui siègent de droit. Le conseil pédagogique peut inviter des personnes qualifiées et créer des commissions thématiques.
Avec pour mission de favoriser la concertation entre enseignants, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires, il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.
Il ne constitue pas une instance exécutive mais une instance de débats et de propositions. Seul le conseil d'administration est compétent pour valider ses propositions.

Collège 2016

L'année de tous les enjeux

Par Claudie Paillette

À la rentrée 2016, les collèges mettront en application la réforme que *Profession Éducation* a déjà largement présentée et commentée.

L'année scolaire qui commence est donc celle de la préparation du projet pédagogique des établissements, qui devra être travaillé au sein du conseil pédagogique et validé par le conseil d'administration. C'est une année pendant laquelle la participation à ces instances sera importante pour faire les choix les plus pertinents en matière d'utilisation des marges horaires, d'organisation des enseignement pratiques interdisciplinaires (EPI) et d'accompagnement personnalisé.

Il est capital de réclamer, dès le début de l'année scolaire, le calendrier et des informations sur les modalités de désignation des membres du conseil pédagogique et sur ses procédures de travail – surtout si, dans votre établissement, il est encore « balbutiant », voire inexistant. Quant au conseil d'administration, c'est l'année où jamais pour déposer une liste Sgen-CFDT, afin de pouvoir peser sur les choix à opérer.

Pour accompagner les équipes au plus près de leur réalité, le Sgen-CFDT mettra en œuvre des formations syndicales visant à donner des outils concrets aux militants et adhérents. Il est d'ailleurs possible de poser une demande de formation syndicale dans son établissement pour bénéficier d'un temps de travail sur le projet du collège.

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site sgen.cfdt.fr

24 | 09 2015
GROUPE DE TRAVAIL 15 - SEGPA
www.cfdt.fr/nego-metiers

16 | 09 2015
JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

28 | 09 - 2 | 10 2015
SEMAINE DE L'ENGAGEMENT LYCÉEN

8, 9 et 15 | 10 2015
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
Les 8 et 9 octobre, le CSE examinera l'ensemble des programmes de « l'École du socle ». Les projets de programmes ont été soumis à la consultation des personnels en juin 2015. La version définitive, retravaillée cet été par le Conseil supérieur des programmes, n'est pas encore connue. En raison du volume des textes présentés, le CSE est prévu sur deux jours.
Le 15 octobre, le CSE se prononcera sur le décret concernant l'évaluation et la validation du socle commun, ainsi que sur l'architecture du diplôme national du brevet. Ce décret concernera à la fois l'école primaire et le collège.

Du 31 | 08 au 18 | 12 2015
15E ÉDITION DE LA RENTRÉE SOLIDAIRE : UN CAHIER, UN CRAYON POUR LES ENFANTS DU MALI
Au Mali, c'est 700 000 enfants qui ont été déscolarisés du fait du conflit. Solidarité laÏque, avec son opération « Un cahier, un crayon » permet aux élèves de s'engager dans une action de solidarité internationale. Une bonne occasion d'apprendre la citoyenneté en acte.
www.solidarite-laique.org/

DOSSIER

Le Sgen-CFDT, c'est vous !

Réalisé par Elisabeth Ritzenthaler, Franck Loureiro et Jean-Jacques Rostan

Comment convaincre nos collègues de l'intérêt d'adhérer au Sgen-CFDT ? Nous sommes souvent confrontés à des réactions et à des questions comme : « Mais ça sert à rien d'être syndiqué ! », « Mais ça sert à quoi les syndicats ? », « Les syndicats, c'est tous les mêmes, ils sont toujours contre tout ! »... Outre apporter quelques réponses, ce dossier montre que chaque adhérent, selon ses envies, sa disponibilité, peut contribuer, sur son lieu de travail, à porter les idées du Sgen-CFDT. C'est par des actions simples, qui demandent peu de temps, comme distribuer à des collègues les cartes de visite des pages 13 et 14, que chaque adhérent peut apporter sa pierre.

DES ADHÉRENTS SGEN-CFDT QUI S'IMPLIQUENT POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS !

Deux adhérents Sgen-CFDT, actifs dans leur établissement, témoignent.

NICOLAS EST PROFESSEUR DE LETTRES ET HISTOIRE EN LYCÉE PROFESSIONNEL (PLP).

« J'écoute et j'identifie les problèmes liés à la rentrée dont me parlent les collègues : emploi du temps, organisation des services, équipement des salles, photocopies… Je leur propose d'y réfléchir ensemble, en équipe, pour dégager des propositions à soumettre à la direction. La réflexion collective est préférable à un défilé de réclamations individuelles qui rend le demandeur redevable s'il obtient satisfaction. Je pense aussi qu'il faut sortir des chapelles disciplinaires, des oppositions enseignement professionnel contre enseignement général… pour avoir une vision globale et défendre l'intérêt général.

Plus qu'ailleurs, en LP, il faut sortir de l'isolement. Pour améliorer nos conditions de travail, il faut impérativement travailler ensemble, s'organiser en équipes, mutualiser et gagner en cohérence face aux élèves. Impliquer toute l'équipe dans la réflexion (CPE, infirmiers, AS, documentalistes…) permet d'apporter des réponses collectives, et de faire des propositions pertinentes et utiles en conseil pédagogique, le moment venu, pour décider où l'on place les priorités (dédoublements…). »

FLORENCE EST ENSEIGNANTE-DOCUMENTALISTE EN COLLÈGE.

« Très vite, en début d'année scolaire, je discute avec mes collègues des élections au conseil d'administration (CA) pour constituer une liste. Qui est candidat ? Quel programme allons-nous porter ? À qui proposons-nous de nous rejoindre ?

Ces élections sont pour moi l'occasion d'échanger avec eux sur le rôle du CA. Y participer permet de mieux comprendre comment fonctionne cette grosse machine qu'est un établissement. En tant qu'adhérente du Sgen-CFDT, je pense qu'il est important de participer à cette instance où l'on peut faire bouger les choses pour améliorer nos conditions de travail. Cela conduit à discuter, négocier, peser sur les décisions prises qui ont impact sur le travail de chacun. C'est au CA que se décident la structure de l'établissement, les projets, les moyens. En particulier cette année, c'est le lieu où doivent se formaliser, à travers les indemnités de missions particulières (IMP)*, les priorités pédagogiques de l'établissement. Pour moi, documentaliste et personnel d'un collège, m'intéresser et participer aux décisions prises, cela fait partie de mon métier. »

* Les indemnités de missions particulières (IMP) rémunèrent, notamment, des missions de coordonnateur, de référent décrochage scolaire, de tuteur, ainsi que toute mission déterminée par l'établissement. Les missions donnant droit à l'IMP sont arrêtées et votées en CA, comme l'avait revendiqué le Sgen-CFDT.

À QUOI SERT UN SYNDICAT COMME LE SGEN-CFDT ?

Informer, défendre, proposer… Le Sgen-CFDT, c'est d'abord des militants qui agissent au quotidien dans les établissements.

Avoir un militant dans son école, son collège, son lycée, son université ou son service, c'est une chance ! Quel est son rôle ?

UN MILITANT DANS SON ÉCOLE
Un collègue qui agit pour améliorer le quotidien de tous

L'école est une petite structure, où les personnels ont des questions qu'ils ne savent pas à qui poser, des problèmes individuels à résoudre, mais aussi des demandes collectives à faire entendre. Le militant peut directement répondre à ces interrogations ou encore s'adresser au syndicat ou à l'administration. Il sert ainsi d'intermédiaire entre ses collègues et les différentes autorités.

Le militant Sgen-CFDT :
- accueille les nouveaux arrivants, les stagiaires s'il y en a (pour faciliter l'échange, il s'identifie comme militant du Sgen-CFDT pouvant trouver le bon interlocuteur pour répondre à leurs questions) ;
- écoute, est disponible pour accompagner les collègues (poser collectivement un problème en conseil des maitres, faciliter les échanges avec la direction, le conseiller pédagogique ou les parents d'élèves, intervenir auprès de la mairie, accompagner un collègue auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale) ;
- rencontre les personnels des autres écoles de la commune ou de la circonscription, ce qui permet de rompre l'isolement de certains collègues ;
- invite des collègues à participer à une réunion d'information ou à une formation du Sgen-CFDT ;
- partage son expérience professionnelle avec les collègues qui le souhaitent.

Florent Ternisien, lycée Jean Renoir, Bondy

UN MILITANT DANS SON SERVICE
Pour sortir de l'isolement

Le représentant du Sgen-CFDT peut militer dans un service d'une université, d'un organisme de recherche, d'une inspection, d'un rectorat… Il écoute, informe ses collègues et crée un véritable collectif. Il fait le lien avec le Sgen-CFDT, syndicat général, pour obtenir des résultats qui améliorent les conditions de travail.

Le militant du Sgen-CFDT :
- accueille, informe et accompagne les collègues contractuels dans leurs démarches de titularisation (dans le cadre de la loi Sauvadet) ; impliqué dans les groupes de travail, il identifie les potentiels bénéficiaires et les alerte ;
- organise des réunions d'information syndicale pour donner la parole aux personnels administratifs, trop souvent oubliés, pour échanger avec eux et leur faire connaitre leurs droits ;
- accompagne individuellement les collègues auprès de la DRH en cas de difficultés ;
- intervient pour garantir une répartition équitable et transparente de l'enveloppe de primes, en particulier dans les universités ;
- participe, dans le cadre des communautés d'universités et d'établissements (Comué), à l'élaboration de positions communes entre établissements pour éviter le chacun-pour-soi et les querelles de chapelles.

Laetitia Aresu, collège Jean Moulin, Lille

Jean-Jacques Rostan, secteur Développement

UN MILITANT DANS SON COLLÈGE, SON LYCÉE, SON UNIVERSITÉ

Le correspondant d'établissement agit pour améliorer le quotidien de tous.

Le militant du Sgen-CFDT :

- accueille les stagiaires, les contractuels et tous les nouveaux arrivants dans l'établissement, et il n'oublie pas les personnels administratifs, les assistants d'éducation…
- s'identifie clairement comme correspondant du Sgen-CFDT sur le panneau syndical et se présente à chaque nouveau contact…
- écoute, se rend disponible, accompagne les collègues auprès de l'administration ;
- organise la réflexion et l'action collective autour des valeurs du Sgen-CFDT en réunissant les adhérents et sympathisants du syndicat pour rédiger des propositions et constituer une liste Sgen-CFDT au conseil d'administration ;
- rencontre régulièrement les supérieurs hiérarchiques pour dégager une vision globale du fonctionnement de l'établissement ;
- participe à la vie de l'établissement et aux décisions prises en conseil d'administration, en comité technique…
- s'assure que les propositions des équipes soient relayées auprès des différents conseils.

Son rôle est bien de montrer à quoi peut servir un syndicat dans un collège, un lycée ou une université.

L'ADHÉRENT : QUEL RÔLE JOUE-T-IL ?

Les adhérents ne sont pas tous des militants, ce qui ne les empêche pas d'être des intermédiaires et de faire circuler l'information. Agir dans son établissement, ce n'est en fait pas si compliqué que cela et chacun le fait au quotidien :

« Je suis adhérent, j'ai accès aux informations, j'en fais profiter mes collègues. »
« Je suis adhérent, je donne les coordonnées du Sgen-CFDT de mon académie à un collègue ayant un problème avec son inspecteur. »
« Je suis adhérent, je fais suivre les courriels du Sgen-CFDT à une personne de mon établissement parce que cela la concerne. »
« Je suis adhérent, je dis à un stagiaire de penser à remplir une fiche sur le site Sgen+ avant sa mutation. »
« Je suis adhérent, je diffuse les tracts du Sgen-CFDT en salle des profs. »
« Je suis adhérent, je téléphone à l'élu en Capa ou CAPD… du Sgen-CFDT que je connais pour conseiller un de mes collègues. »
« Je suis adhérent, je demande à la nouvelle stagiaire si elle connait le Sgen-CFDT. »
« Je suis adhérent, j'explique à mes collègues l'intérêt d'être syndiqué. »
…

On pourrait multiplier à l'infini les exemples qui montrent combien être adhérent Sgen-CFDT, c'est servir de lien entre les personnels et les militants du syndicat.

JOUER SON RÔLE D'ADHÉRENT SGEN-CFDT DANS SON ÉTABLISSEMENT, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ, C'EST MÊME SIMPLE COMME BONJOUR !

Chaque année, le Sgen-CFDT diffuse gratuitement un guide pratique à l'usage des stagiaires.

Synthèse de l'édition 2015...

ÊTRE FONCTIONNAIRE, C'EST-À-DIRE ?

Le titre 1 du statut général de la Fonction publique (loi n° 83-634) définit les principes communs à l'ensemble des fonctionnaires, comme par exemple la garantie de l'emploi.

Le titre 2 définit les principes propres à la Fonction publique d'État (loi n° 84-16) et les droits et devoirs qui y sont attachés.

QUELLE SERA MA RÉMUNÉRATION ?

Je débute l'année de stage à l'indice 349 (traitement net : 1 340 €) ou à mon indice actuel, en attente d'un éventuel reclassement. À l'issue du stage, je serai à l'indice 432 (traitement net : 1 656 €).

À cela s'ajoutent :

- Les indemnités de fonctions versées au prorata du temps de service :

  Dans le second degré, et y compris pour les CPE (la revendication portée par le Sgen-CFDT a abouti), la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) atteint, chaque année, 1 199 €. Elle est de 583 € pour les enseignants-documentalistes.

  Dans le premier degré, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) est, chaque année, de 400 € (le Sgen-CFDT revendique l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE).

- L'indemnité forfaitaire de formation (IFF) : 1 000 € par an, sous certaines conditions.

QUEL SERA MON RECLASSEMENT ?

Le reclassement est effectif à la date de la nomination en qualité de stagiaire (sauf dans le cas des stagiaires conseillers d'orientation-psychologues, qui sont reclassés lors de leur titularisation).

Il faut constituer le dossier de reclassement dès le début de l'année scolaire auprès du rectorat (pour les personnels du 2nd degré), auprès de l'inspection académique (pour les personnels du 1er degré) ou au niveau ministériel (pour les agrégés). Il convient de ne rien oublier. Dans le doute, mieux vaut inscrire toutes les activités passées.

Vous pouvez prendre contact avec les militants du Sgen-CFDT qui vérifieront l'exactitude de l'arrêté de reclassement. En cas de désaccord, vous avez deux mois à compter de la date d'arrêté du reclassement pour déposer un recours.

TEXTE DE RÉFÉRENCE :

Décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 (articles 11 et 11-5), version en vigueur au 1er septembre 2014.

COMMENT SERA ORGANISÉE L'ANNÉE DE STAGE ?

Dernière semaine d'aout (à l'occasion de la semaine dite d'accueil – voir les dates précises sur les sites des rectorats) : rencontre avec le tuteur, l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou l'inspecteur pédagogique régional (IPR), et début de la formation à l'Espé. Parfois visite du futur établissement.

Pendant l'année de stage : prise en charge par le tuteur, visites-conseils, formation à l'Espé ; à la fin du stage, évaluation conjointe du tuteur, du chef d'établissement et de l'inspecteur.

Soit l'évaluation est positive et la titularisation est effective à compter du 1er septembre de la même année, soit elle est négative et un jury, après un entretien avec le candidat, accordera ou pas un renouvellement de stage.

2nd degré : participation obligatoire au mouvement interacadémique en novembre-décembre, résultats mi-mars, participation au mouvement intraacadémique, résultats mi-juin.

1er degré : participation obligatoire au mouvement départemental en mars-avril.

PLUS D'INFORMATIONS :

http://sgenplus.cfdt.fr/

#StagiaireEducNat

infos@sgen.cfdt.fr

L'ADHÉSION DÉCOUVERTE

« L'adhésion découverte », **gratuite de septembre à décembre**, s'adresse à tous les stagiaires de l'Éducation nationale. Elle leur permet de découvrir le Sgen-CFDT et de faire émerger chez eux le besoin et l'utilité de se syndiquer.

Vous côtoyez des stagiaires dans votre établissement, dans votre entourage ? Faites-leur connaitre le Sgen-CFDT, pensez à leur proposer l'« adhésion découverte ».

Remplir un bulletin « adhésion découverte », c'est **profiter des avantages de l'adhésion et ne cotiser que quatre mois plus tard :**

- bénéficier gratuitement, pendant quatre mois, de l'aide des équipes Sgen-CFDT ;
- être destinataire du bulletin hebdomadaire d'information électronique ;
- recevoir l'*ABCD Stagiaire*, un bulletin spécifique dédié aux sujets qui intéressent les collègues entrant dans les métiers de l'Éducation nationale (bulletin de salaire, reclassement, relations hiérarchiques, titularisation, départ à l'étranger...) ;
- être conseillé et suivi individuellement, dès l'automne, lors des mutations interacadémiques du second degré.

En janvier, l'adhérent cotise et bénéficie d'un crédit d'impôt correspondant à 66 % de sa cotisation syndicale (au final, l'adhésion lui coute moins de 2,50 € par mois).

Aucune obligation de prolonger l'adhésion après le 31 décembre 2015.

Pour le bulletin d'adhésion, rendez-vous sur Sgen + : http://sgenplus.cfdt.fr/

sgen +

UN SITE POUR LE SUIVI DE VOTRE CARRIÈRE

http://sgenplus.cfdt.fr/

PAGE FACEBOOK, COMPTE TWITTER... L'ACTUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

http://www.facebook.com/Sgenfb
http://twitter.com/infosgen

DES INFORMATIONS UTILES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

#StagiaireEducNat

sgen +

UN SITE POUR LE SUIVI DE VOTRE CARRIÈRE

http://sgenplus.cfdt.fr/

PAGE FACEBOOK, COMPTE TWITTER... L'ACTUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

http://www.facebook.com/Sgenfb
http://twitter.com/infosgen

DES INFORMATIONS UTILES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

#StagiaireEducNat

sgen +

UN SITE POUR LE SUIVI DE VOTRE CARRIÈRE

http://sgenplus.cfdt.fr/

PAGE FACEBOOK, COMPTE TWITTER... L'ACTUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

http://www.facebook.com/Sgenfb
http://twitter.com/infosgen

DES INFORMATIONS UTILES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

#StagiaireEducNat

sgen +

UN SITE POUR LE SUIVI DE VOTRE CARRIÈRE

http://sgenplus.cfdt.fr/

PAGE FACEBOOK, COMPTE TWITTER... L'ACTUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

http://www.facebook.com/Sgenfb
http://twitter.com/infosgen

DES INFORMATIONS UTILES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

#StagiaireEducNat

sgen Cfdt: LA CFDT DANS L'ÉDUCATION !

son réseau de **900 000 adhérents**, ses élus dans toutes les catégories de personnels...

Vous avez des questions ? le Sgen-CFDT vous apporte des réponses !

Contactez-nous :
01 56 41 51 27
infos@sgen.cfdt.fr

sgen Cfdt: LA CFDT DANS L'ÉDUCATION !

son réseau de **900 000 adhérents**, ses élus dans toutes les catégories de personnels...

Vous avez des questions ? le Sgen-CFDT vous apporte des réponses !

Contactez-nous :
01 56 41 51 27
infos@sgen.cfdt.fr

sgen Cfdt: LA CFDT DANS L'ÉDUCATION !

son réseau de **900 000 adhérents**, ses élus dans toutes les catégories de personnels...

Vous avez des questions ? le Sgen-CFDT vous apporte des réponses !

Contactez-nous :
01 56 41 51 27
infos@sgen.cfdt.fr

sgen Cfdt: LA CFDT DANS L'ÉDUCATION !

son réseau de **900 000 adhérents**, ses élus dans toutes les catégories de personnels...

Vous avez des questions ? le Sgen-CFDT vous apporte des réponses !

Contactez-nous :
01 56 41 51 27
infos@sgen.cfdt.fr

Travailler autrement

Les écoles montrent l'exemple

Le Sgen-CFDT promeut d'autres façons de travailler pour en finir avec le classique « Un maitre, une classe, un niveau ». Il revendiquait, dès 1977, un maitre supplémentaire dans les écoles à partir de cinq classes. Le dispositif « Plus de maitres que de classes » mis en place dans les écoles, en premier lieu dans l'éducation prioritaire, contribue à cet objectif de diversifier les organisations pédagogiques. Les moyens supplémentaires attribués permettent ainsi un travail en binôme dans la même classe (co-enseignement) ou une prise en charge de groupes de besoin dans des lieux différents (co-intervention). Plusieurs cas de figure sont possibles pour chacune de ces modalités, qui ne sont pas figées et peuvent évoluer dans l'année. Pour le Sgen-CFDT, la question n'est pas tant de savoir quelle organisation doit être privilégiée, mais de permettre aux équipes de co-préparer et d'arrêter les modalités d'intervention les plus efficientes dans le cadre d'un projet collectif. Ceci implique que les équipes soient à l'initiative du projet et que l'enseignant supplémentaire soit bien un membre à part entière de l'équipe. La réflexion collective suppose aussi de faire confiance aux enseignants et d'obtenir plus d'autonomie pour les écoles, deux objectifs qui aujourd'hui sont parfois soumis aux injonctions des hiérarchies intermédiaires. Enfin, il faut une stabilité de l'équipe ainsi qu'une garantie des moyens sur la durée du projet.
Pratiques collaboratives, projets collectifs et transversaux, diversifications des organisations pédagogiques… le dispositif « Plus de maitres que de classes » est l'occasion de débats entre les collègues des écoles. Ces sujets ne sont pas très éloignés des échanges que vont avoir les enseignants de collège à la rentrée 2015. Chacun aurait à gagner de l'expérience de l'autre.

Rifseep

Où en est-on ?

Par Adrien Ettwiller

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (Rifseep) vise à simplifier les régimes indemnitaires. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) a choisi d'adhérer au dispositif par filière (*cf.* calendrier ci-dessous).

FILIÈRE ADMINISTRATIVE… CE QUI EST ACQUIS

À l'issue des échanges avec la direction générale des ressources humaines (DGRH) sur la circulaire concernant la filière administrative, le Sgen-CFDT a remporté certains arbitrages : la même circulaire s'appliquera à l'enseignement supérieur et à l'enseignement scolaire. Elle comprendra un rappel au dialogue social, notamment dans le cadre des comités techniques (CT) – un bilan de la mise en œuvre du Rifseep devant figurer à leur ordre du jour. Dans le cadre d'un changement de poste, la circulaire garantit, *a minima*, le maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (Ifse). Elle permet de verser le complément indemnitaire individuel tout en demandant au recteur de favoriser l'augmentation de l'Ifse qui est reconduite d'année en année.
La publication de la circulaire est attendue début septembre, dès que la conférence des présidents d'université aura fait connaitre son avis.
Le Sgen-CFDT n'a cessé de rappeler que la mise en œuvre du Rifseep au MENESR devait respecter le nouveau calendrier obtenu par la CFDT Fonction publique. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer une mise en cohérence des régimes indemnitaires, notamment pour les personnels techniques et administratifs qui recouvrent parfois des fonctions très proches.

©Geralt/Pixabay

CE QUI RESTE À REMPORTER

Pour la filière administrative, il s'agit maintenant de peser dans les discussions et les échanges qui vont avoir lieu dès la rentrée au niveau académique, en particulier sur les questions de classification de postes.
Les prochaines réunions avec les DGRH sont fixées au 15 septembre 2015 pour la filière sociale et au 18 septembre 2015 pour les médecins scolaires.

Retrouvez l'intégralité de l'article en ligne :
www.cfdt.fr/rifseep-ou-en-est-on
L'actualité du dossier Rifseep :
http://www.cfdt.fr/actu-rifseep

Calendrier d'adhésion au Rifseep

01/07/2015 : Administrateurs civils.

01/09/2015 : Personnels administratifs.

01/01/2016 : Filières de la santé et sociales ; ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) ; ingénieurs, techniciens et personnels administratifs (ITA).

01/01/2017 : Personnels des bibliothèques.

©Tante Tati/Pixabay

Développement durable…

Du catéchisme au débat citoyen

Par Guillaume Touzé

La Conférence de Paris sur les changements climatiques se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015.

La Cop21 est la 21e réunion annuelle des pays signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Rappelons que le protocole de Kyoto avait imposé une déclinaison opérationnelle et contraignante pour réduire les gaz à effets de serre responsables du réchauffement climatique.
La pression de la population civile est essentielle pour aboutir à un texte qui réponde clairement aux enjeux et tienne compte des préconisations scientifiques énoncées dans le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Il est en effet impératif de ne pas rééditer le fiasco de la Cop15 qui, en 2009, à Copenhague, n'avait pas permis d'obtenir des engagements juridiquement contraignants.
Pour encourager le mouvement civil, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est en première ligne. Éducation scientifique, bien sûr, nécessaire pour comprendre les enjeux, comme le soulignent les scientifiques du Giec. Pourtant, force est de constater que sur ce plan, en dépit des efforts entrepris pour introduire les notions *ad hoc* dans les programmes, notre enseignement peine à forger la culture scientifique nécessaire.
Mais il s'agit également de renforcer l'éducation citoyenne pour développer la capacité à agir individuellement et collectivement, essentielle pour aborder la période de transition écologique qui s'ouvre. Les récents débats en France sur les nanoparticules, ou sur la transition énergétique, n'ont pas pu se mener de façon satisfaisante, faute d'avoir su impliquer les citoyens.
Le Sgen-CFDT, en partenariat avec le réseau École et Nature ainsi que d'autres membres du Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (CFEEDD), fait toutefois le pari que des débats utiles peuvent se tenir dans toutes les classes, de l'école au lycée.
Apprendre à échanger, à débattre, à trouver des ressources et des solutions collectivement est une pratique au cœur de l'éducation à l'environnement.
Le collectif mettra donc en ligne, dès la mi-septembre, des ressources pour appréhender le sujet de cette Cop21, mais aussi un ensemble d'outils pédagogiques sur tous les dispositifs qui permettent d'apprendre à penser collectivement.

http://reseauecoleetnature.org/fiches-pedagogiques.html

Temps politiques, temps écologiques

La convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, dite « CCNUCC », a été adoptée en mai 1992 (il y a plus de 23 ans !) au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, mais la convention n'est entrée en vigueur qu'en mars 1994.

Le texte du protocole fut quant à lui adopté à la Conférence des Parties (Cop) à Kyoto, en décembre 1997. Il a été depuis ratifié par 196 « parties » prenantes à la Convention.

La Cop, composée de tous les États « parties », constitue l'organe suprême de la Convention. On parle aussi de « CMP » pour désigner les États de la réunion des « parties » au protocole de Kyoto.

Paris sera donc tout à la fois la 21e réunion de la Cop (Cop21) et la 11e session de la CMP (CMP11).

Sources : www.cop21.gouv.fr

Les probabilités inquiétantes du Giec

Le Giec a été créé sous l'égide de l'ONU en 1988. Ce n'est pas un laboratoire, mais un organisme scientifique chargé de dégager ce qui fait consensus dans la communauté scientifique à partir des travaux des laboratoires du monde entier. Il travaille aussi sur l'interprétation des résultats et des projections à partir de plusieurs scénarios d'actions publiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
Son langage est parfois déroutant. Ainsi, lorsque le GIEC explique que l'impact de l'homme sur le réchauffement de la planète est « extrêmement probable », il entend une probabilité supérieure à 95 %. Quand, dans son cinquième rapport, il met en avant des hypothèses « très probables » concernant les effets de ce réchauffement – à savoir une hausse des températures moyennes supérieure à 2°C d'ici 2100, une hausse du niveau des mers plus importante que prévue dans les rapports précédents, des événements climatiques extrêmes (sécheresses, pluies diluviennes, tempêtes…) plus fréquents… – c'est que la probabilité est comprise entre 90 et 95 %.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapports-d-evaluation.html

#Ludovia12

éduc 2.0, une culture à acquérir

Par Isabelle Lacaton

Du 24 au 26 aout 2015, le Sgen-CFDT était présent à la 12e édition de Ludovia (Ax-les-Thermes), l'incontournable université d'été du numérique éducatif.

PUBLICS ET THÉMATIQUES

650 participants (enseignants, cadres de l'Éducation nationale, représentants de collectivités territoriales, d'entreprises…) se sont retrouvés à l'occasion de conférences, débats ou ateliers, autour du thème « Numérique et éducation, entre appropriation et détournements ». L'université d'été s'articulait principalement autour de trois pôles : le colloque scientifique, l'espace « Explorcamps », et l'espace « Fablab » (animé, cette année, par le réseau Canopé et par la Haute École pédagogique du canton de Vaud). De quoi permettre aux chercheurs de présenter leurs travaux, aux enseignants leurs retours d'expériences de l'usage du numérique en classe, et à tous les volontaires de pratiquer et échanger

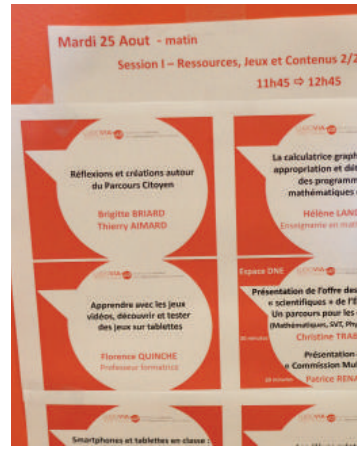

©Isabelle Lacaton

ensemble dans les nombreux ateliers proposés.
Comme l'a souligné André Tricot (*cf.* sitographie ci-contre) dans son intervention, l'heure n'est plus à la mythification des outils numériques mais bien au questionnement pédagogique, ainsi qu'en témoignent deux aspects essentiels de l'évolution actuelle : l'espace-temps pédagogique et la scénarisation des activités.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La formation des enseignants est également apparue dans de nombreux débats comme un point crucial. Catherine Becchetti-Bizot, directrice de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE), a sur ce sujet livré quelques éléments intéressants : la pédagogie est bien l'art du détournement ; le numérique, qui permet d'entrer dans une nouvelle démarche de coconstruction des parcours de formation, n'est pas un simple outil mais bien une culture à acquérir ; chaque enseignant peut être formateur de ses pairs. Et la table ronde, dédiée à la formation des enseignants, s'est conclue sur ces mots : horizontalité, collaboration, coconstruction, pédagogie, liberté, évolution, révolution, auto-formation.

LES USAGES CRÉENT LA CULTURE…

La question de l'efficacité ou de l'utilité du numérique ne se pose plus. Nous sommes dans l'ère du numérique. Il faut l'intégrer dans la construction des projets pédagogiques en renforçant l'éducation critique aux médias et à Internet pour faire de nos élèves des citoyens acteurs et créateurs.
Indéniablement, Ludovia apporte une bouffée d'oxygène qui permet à tout un chacun de repartir avec l'envie de continuer et de persévérer.

Retrouvez nos billets sur #Ludovia12 : http://blog.sgen.net/numerique/

Contact et sites utiles

● www.ludovia.org/2015/
Le site de #Ludovia12, pour retrouver les synthèses des débats, tables rondes et ateliers.

● http://urlz.fr/2ISo
Le fil Twitter de #Ludovia12, pour retrouver les échanges… et les poursuivre.

● http://vanessalalo.com/
Le site de Vanessa Lalo, psychologue clinicienne, spécialisée dans les jeux vidéos, les usages numériques et leurs impacts thérapeutiques, cognitifs et pédagogiques.

● http://urlz.fr/2ISL
« 3 questions à… André Tricot », professeur à l'Espé de Toulouse et chercheur au laboratoire Travail et Cognition du CNRS à Toulouse. Pour en savoir plus sur les apprentissages et la recherche d'information *via* les documents hypermédias, et sur la manière dont les élèves apprennent avec le numérique (*l'École numérique*, n° 8, juin 2011).

Beam, le robot…

À Ludovia, cet été, nous avons croisé, Beam, un robot de télépresence qui offre des perspectives sociales et inclusives intéressantes en matière de télétravail, notamment pour les élèves hospitalisés. Ainsi, il devrait être expérimenté dès la rentrée 2015 dans trois lycées de Rhône-Alpes. Autre exemple d'utilisation : à Autun, il permet la visite du musée d'Histoire naturelle : http://urlz.fr/2IPY

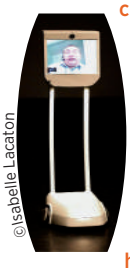
©Isabelle Lacaton

« Quand la recherche et l'enseignement à l'université s'invitent tout naturellement dans les réflexions du changement de l'École avec le numérique… »

Tel était l'intitulé d'un barcamp qui a permis d'aborder l'université à travers des retours et analyses des premières expériences menées dans plusieurs universités françaises. Comme l'École, l'université se doit d'évoluer à l'ère numérique. Où l'on parle de tiers lieux, de poufs, et autres labs.
Synthèse en ligne : http://www.ludovia.org/2015/fabcamp-souk-numerique-session-5-invitation-au-learning-lab/

La « Twictée »

DR

Créé par deux enseignants, Fabien Hobart et Régis Forgione, ce dispositif revisite l'apprentissage de l'orthographe avec Twitter. Le site a été lancé officiellement lors de Ludovia, et c'est toute l'équipe des twictonautes qui a reçu le prix « coup de cœur » des blogueurs pour cette 12e édition de Ludovia.
http://www.twictee.org/
Twitter : https://twitter.com/TwicteeOfficiel?lang=fr
Cf. L'interview de Fabien Hobart (*Quoi de neuf*, n° 32, p. 13) : http://sgen-cfdt-versailles.org/IMG/pdf/quoi_de_neuf_32_parcours_ete_2015.pdf

ALEXANDRE LEROY

Propos recueillis par Franck Loureiro

Président de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), Alexandre Leroy s'exprime sur l'état du système d'enseignement supérieur en France, notamment en matière d'égalité des chances et d'organisation des cycles de formation.

© Alexandre Leroy - Fage

À la lumière des chiffres de l'indicateur national du cout de la rentrée étudiante que publie la Fage[1], quelle sera la situation des étudiants cette année ?

Depuis treize ans que La Fage publie cet indicateur, chose inédite, la rentrée étudiante en 2015 coutera moins chère qu'en 2014, une diminution de l'ordre de 6,80 %, pour s'établir en moyenne à 2 335,45 euros. Cette baisse est due essentiellement à l'application d'une mesure de la loi Alur : l'encadrement des honoraires des agences immobilières. Si les dépenses liées à la rentrée sont en diminution, en revanche le cout de la vie étudiante ne baisse pas. En 2015 comme en 2014, un quart des étudiants devra exercer une activité rémunérée, sans lien avec le domaine de formation, et qui prendra plus de douze heures hebdomadaires – ce qui aggrave sensiblement le risque de décrochage et d'échec. Ainsi, cette année encore, la rentrée étudiante s'inscrit dans le contexte inquiétant d'un enseignement supérieur toujours marqué par les inégalités, la précarité et la sélection sociale !

Quelle analyse fait la Fage de cette nécessité, de fait, du salariat étudiant alors que la démocratisation de l'enseignement supérieur reste un objectif national nettement revendiqué ?

Les discours gouvernementaux agitant la démocratisation de l'accès au diplôme comme objectif primordial ont un gout vraiment amer pour les étudiants qui, sur les campus, peinent à la voir se concrétiser. Le salariat étudiant illustre la profonde inégalité sociale régnant au sein de l'enseignement supérieur. Dans un contexte économique difficile, notamment pour l'emploi des jeunes, l'expérience salariée durant les années d'études est de plus en plus considérée comme apportant des compétences préprofessionnelles, si elle est liée au secteur de formation universitaire. Sans surprise, les jeunes issus de milieux populaires ont bien moins de probabilité d'exercer un emploi en rapport avec leurs études et de faible volume horaire. C'est pourtant le seul type d'activité valorisable en terme d'acquisition de compétences, qui ne compromet pas la réussite académique de l'étudiant et dont l'intérêt des tâches ne nuit ni à l'estime de soi, ni à la projection dans un projet professionnel. Cette première discrimination s'accompagne d'une situation de non-droit : il n'existe aucun cadre précis, imposé aux établissements, pour la mise en place de régimes spéciaux d'études, permettant l'aménagement des emplois du temps et des modalités de contrôle des connaissances. Les étudiants salariés sont exclus de la prime d'activité et font très rarement valoir leurs droits au sein de l'entreprise. Si la Fage a pu obtenir, par voie d'amendement à la loi Macron, l'introduction d'un droit au « congé de révision » pour les étudiants salariés, ces cinq jours opposables à l'employeur ne sont pour le moment pas rémunérés… C'est justement dans la perspective de renforcer l'accès et le recours aux droits que la Fage travaille actuellement avec le Sgen-CFDT à l'élaboration d'une plateforme web devant améliorer significativement la lisibilité et la visibilité des droits, des modes de recours et des dispositifs existants pour les étudiants qui cumulent le statut d'étudiant et celui de salarié, de stagiaire, ou d'apprenti.

La situation de précarité des étudiants salariés ne pose-t-elle pas finalement la question générale du financement de l'enseignement supérieur ?

Près de 50 000 nouveaux étudiants feront leur rentrée universitaire en 2015. Si la Fage se réjouit de l'augmentation du nombre de jeunes à choisir l'université et à accéder aux études

supérieures, il reste que leurs chances de réussite sont compromises par l'absence de moyens adaptés aux nouvelles réalités démographiques. Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est depuis de trop nombreuses années en souffrance. Les étudiants ne bénéficient pas de l'accompagnement et des conditions pédagogiques idéales pour réussir et les personnels évoluent dans un environnement de travail toujours plus précaire et difficile. Cette année, la sanctuarisation du budget ne peut suffire. La Fage a d'ores et déjà appelé Thierry Mandon et Najat Vallaud-Belkacem à agir pour obtenir une

LE SALARIAT ÉTUDIANT ILLUSTRE LA PROFONDE INÉGALITÉ SOCIALE RÉGNANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

augmentation substantielle du budget et pour garantir une diminution du montant de crédits mis en réserve, ceux-là mêmes qui avaient été doublés cette année. Il s'agit aussi de poursuivre la réforme sur les aides sociales, entamée depuis 2012, pour que les attributions de bourses concernent davantage d'étudiants, et que le logement et la restauration sociale soient financés à la hauteur de l'enjeu qu'ils représentent dans l'accessibilité aux études. Au moment où l'augmentation généralisée des frais d'inscriptions, l'introduction d'une sélection à l'entrée de l'université et la remise en question des aides sociales rencontrent malheureusement un large écho, il est vital de renforcer durablement notre service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Le système d'enseignement supérieur français semble éprouver des difficultés à se réformer. Quelles propositions porte la Fage dans ce domaine ?

Cette année, en effet, doit être celle des réformes structurantes. Notre système s'apparente à une machine pensée pour l'élite et organisée autour de la notion d'échec. Qu'il s'agisse de l'orientation, des modalités d'évaluation, de la pédagogie ou de l'architecture même des cycles (notamment celui du master), le raisonnement est fondé sur l'échec et non sur une logique d'apprentissage, positive et émancipatrice. Ce qui est tout à fait paradoxal : alors que nous évoluons dans un monde régi par le changement, l'innovation et la transformation permanente, notre système éducatif cultive la peur de l'échec et de l'exploration, et ce à tous les niveaux. Or, c'est d'adaptabilité, d'initiation à la recherche et d'autonomie dont nous avons besoin. Faire réussir un plus grand nombre d'étudiants passe nécessairement par un changement de paradigme pédagogique, laissant plus de place à l'interdisciplinarité, à la pratique collective et à une spécialisation progressive des enseignements. La Fage milite pour faire de l'évaluation un outil pédagogique à part entière, en enjoignant le ministère à permettre la généralisation de l'utilisation du contrôle continu. Celui-ci représente, pour la Fage, le moyen d'organiser l'enseignement de manière progressive, de proposer des évaluations formatives et d'en finir avec les « évaluations classement », ou les « évaluations sanction ». Enfin, l'organisation du cycle de master ne permet pas l'installation de formations progressives, réparties en quatre semestres cohérents. La réforme du master doit être un dossier central de l'année 2015. Au moment même où la France assure le secrétariat du processus de Bologne[2], il est inenvisageable de ne pas savoir aligner notre cycle master sur les standards européens et de ne pas effectuer les réformes nécessaires pour le rendre accessible, cohérent et qualitatif pour tous les étudiants[3].

[1] À consulter sur le site de la Fage : http://urlz.fr/2ksi

[2] Processus, initié en 1998, pour créer un espace européen de l'enseignement supérieur.
Pour en savoir plus : Ulrich Teichler, « Mobilité étudiante : succès et échecs du Processus de bologne », *Repères* n° 03, février 2011, Campus France. À consulter en ligne : http://urlz.fr/2kGO

[3] Retrouvez le communiqué de presse commun du Sgen-CFDT et de la Fage, *Sélection en master : mettre fin à l'hypocrisie.* www.cfdt.fr/selection-master

PARCOURS

Alexandre Leroy est étudiant en master d'histoire et président de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage).

2007
Baccalauréat littéraire à Saumur (Maine-et-Loire).

2010
Licence de lettres modernes à Angers.

2011
Licence d'histoire à Angers.

2011-2012
Président de la Fédération étudiante des associations angevines (Fé2A).

2012-2013
Vice-président en charge de la stratégie.

2013-2014
Premier vice-président de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage).

2014
Elu président à l'occasion du 25e congrès national de la Fage à Strasbourg.

LA FAGE, PETIT HISTORIQUE

Plus importante organisation de jeunes en France, la Fage, fondée en 1989, fédère près de 2 000 associations étudiantes et syndicats, soit 300 000 étudiants. Première organisation ex-aequo siégeant au Cneser (5 sièges) et au Cnous (4 sièges), elle se donne pour mission de garantir l'égalité des droits, l'amélioration constante des conditions de vie et la participation citoyenne des jeunes. Indépendante des partis politiques et des mutuelles étudiantes, elle fonde son action sur une démarche progressiste, humaniste et une gestion militante de services d'intérêt général.

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre site sgen.cfdt.fr

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Personnels de l'Education Nationale, épargnez quelques mois
et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.
Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès
des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.
Et avec e-Chèque-Vacances,
vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2015_CV_DGAFP